

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NETZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3<sup>e</sup> voie

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Lieu xxx, date xxv

Préfecture de xxx

Chef de service

Dossier suivi par xxx

Mail : xxx@xxx

Téléphone : xxx

Note à l'attention de Monsieur le Préfet

\* Objet = Présentation du dispositif lié au Plan d'Urgence dans le cadre des délais de délivrance des CNI et passeports.

\* Références = Décret N° 2010-506 du 18 mai 2010 relatif à la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement de la Carte nationale d'identité (CNI) et du passeport

- Instruction du 28 Avril 2022 aux Préfets relative au Plan d'Urgence et de Mobilisation pour l'accueil des usagers - Ministère de l'Intérieur -

\* Annexes = 1. Cartographie des acteurs -  
2. Communiqué de Presse pour la mise en oeuvre du plan d'urgence -

Monsieur le Préfet,

Suite à votre demande et dans l'optique d'une réunion avec le maire du département,

A.1.8.

Voici une note présentant le Plan d'Urgence mis en place par le Ministère de l'Intérieur concernant les délais de délivrance des CNIE et des passeports.

Depuis le fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres d'identité ont augmenté de manière exponentielle, conséquence de plusieurs facteurs : la sortie de la pandémie donnant lieu à de nouveaux déplacements, la hausse saisonnière liée à l'attractivité de la saison estivale et l'attrait suscité par la nouvelle carte d'identité.

Si le décret n° 210-506 du 18 Mai 2010 prévoyait déjà une simplification de la procédure de délivrance de titres d'identité pour assurer aux usagers leur liberté d'aller et venir et répondre au bon fonctionnement du service public, ce contexte inédit a considérablement allongé les délais de délivrance des titres.

C'est pourquoi l'Etat a souhaité mettre en place un Plan d'Urgence permettant de répondre au mieux à l'attente des usagers dans leurs démarches quotidiennes, une des missions prioritaires de l'Etat, en garantissant une optimisation de l'efficacité des services administratifs.

Il vous est donc proposé la présentation de ce plan d'urgence (I) avec les engagements de l'Etat puis les axes possibles pour les Mairies (II) afin de le déployer au plus près des citoyens.

Deux annexes viennent détailler ce plan afin de contribuer à la meilleure mise en application possible de ce plan d'urgence.

Une enquête d'Avril 2022 montre que le délai moyen national de rendez-vous est de 65,6 jours. Seuls trois départements peuvent proposer des délais inférieurs à 15 jours quand le délai augmente à plus de 100 jours dans 15 départements. C'est dans ce contexte que l'Etat s'est vu obligé d'intervenir en déployant son Plan d'Urgence en 2022.

I - Plan d'Urgence = donner prioritairement les équipements supplémentaires aux sites saturés déjà équipés -

A) Un soutien fort de l'Etat dans les moyens logistiques

Tout d'abord afin d'optimiser la transversalité entre les services déconcentrés et les collectivités territoriales, garante d'une bonne communication, l'Instruction du 28 avril 2022 renforce l'accès aux services par des moyens proposés par l'intermédiaire des préfets.

Il est proposé déjà le déploiement de nouveaux DR (Dispositif de Recueil) dans les Communes ayant atteint 3750 demandes de dossiers, d'1 part, et dans les Communes dotées de DR dont les délais de rendez-vous sont supérieurs à 30 jours.

Il est proposé ensuite l'extension des plages horaires d'ouverture au public et le raccourcissement de la durée de chaque rendez-vous dans les Communes, résultat d'un dialogue étroit avec les Maires.

La pré demande en ligne constitue également un axe d'amélioration via le site internet de l'Agence Nationale des titres Sécurisés pour permettre la réduction du temps de passage des usagers -

De nouvelles plateformes départementales de prise

de rendez-vous seront aussi proposées afin de simplifier le regroupement de réservations pour une même demande.

Le Ministère de l'intérieur a quant à lui renforcé les personnels dédiés à l'instruction de dossiers en recrutant 160 nouveaux agents.

Enfin, les CNI et passeports expirés depuis moins de 5 ans sont valides pour passer le permis de conduire selon certaines conditions.

### B. Une contribution de l'Etat dans son soutien financier

Afin d'encourager les communes à se mobiliser dans cet effort collectif, l'Etat va déployer une enveloppe de 10 millions d'Euros.

Il est prévu également le versement de la Dotation Tite sécurisés (DTS) à travers cette enveloppe : une dotation annuelle pour les communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement.

Enfin, l'ANTS (Agence Nationale de Tite Sécurisés) verse, sur demande de la commune concernée, une aide forfaitaire de 4000 € par site lorsqu'il y a une mise en place d'un Centre temporaire d'Accueil. Cette aide s'ajoute au versement de la DTS (4000 € par DR dans le cadre du plan d'urgence).

### II - Les axes pouvant être mis en oeuvre par les maires pour raccourcir les délais

Avec l'objectif d'un délai de rendez-vous inférieur à 30 jours en mutualisant les outils de gestion, les maires disposent de différents moyens pour

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3<sup>e</sup> voie

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Contribuer en ce sens -

A) A travers le déploiement de structures

Il est possible d'acquies un DR mobile pour les communes déjà équipés d'un DR fixe dans une logique de mutualisation intercommunale et de service de proximité.

Il est prévu également l'installation de 400 nouveaux dispositifs de recueil de demandes de titres dans un délai d'1 mois (ce qui représente 30.000 demandes supplémentaires par semaine) ; suite à la concertation entre le ministère de l'intérieur et l'Association des Maires de France -

Des points France Services pourront être déployés dans 183 communes ayant été identifiées et seront mobilisés pour les usagers en ayant besoin.

Le principe de la déterritorialisation implique l'accueil des usagers quels que soient leurs lieux de domiciliation ajoutant de demandes supplémentaires. Aussi d'autres moyens peuvent être activés pour y répondre -

B - Par les moyens numériques et sur le terrain -

~~(Extension des plages horaires et durée de chaque rendez-vous sont un premier point)~~

518..

L'ANTS propose plusieurs leviers intéressants applicables aux Communes.

Notamment un accompagnement personnalisé et le déploiement en conséquence de patrouilles sur le terrain.

Une ligne dédiée aux maires existe pour les demandes de maintenance.

L'ANTS propose également, via son portail, la possibilité d'une pré demande en ligne pour diminuer la durée des rendez-vous en mairie et proposer de nouveaux créneaux.

Des réunions seront organisées par le préfet pour les Communes présentant des délais de rendez-vous trop élevés pour un meilleur suivi.

Il est également demandé aux Maires de recourir à une grille d'analyse qui a été transmise pour une remontée plus précise sur l'état de lieux.

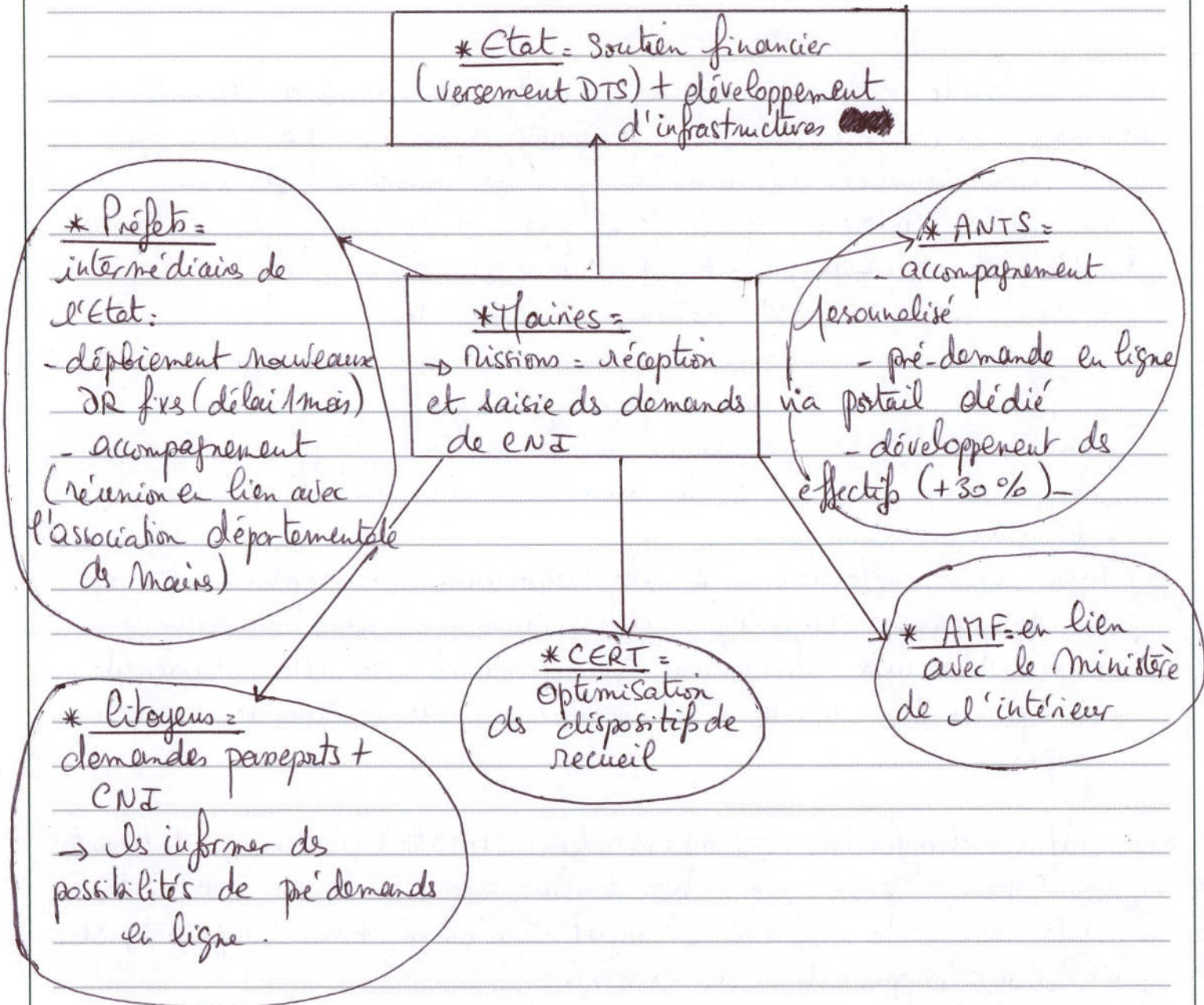
La valorisation de bonnes pratiques peut être renforcée en ayant recours aux outils de gestion mutualisés dans la prise de rendez-vous.

Enfin, les Maires disposent d'un moyen de contact au CERT (Centre d'expertise de Ressources et de Titres) pour diverses questions relatives à l'instruction et la réglementation, à l'accompagnement des Communes, et relatives au Matériel.

Vous trouverez suite à cette note une annexe portant sur la cartographie des acteurs pouvant être sollicités dans ce plan d'urgence, ainsi que le communiqué de presse à destination du grand public.

# \* Annexe 1 = Cartographie des acteurs -

Cette cartographie simplifiera la vision des acteurs pouvant être sollicités ainsi que leur interaction avec la Maie.



\* Annexe 2 = Communiqué de presse à destination du grand public présentant la mise en œuvre du plan d'urgence dans le département par la préfecture.

Logo préfecture

Suite à une hausse inédite de demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports après la pandémie que nous avons connue récemment, votre préfecture de xxx s'engage à mettre en place un plan d'urgence afin d'améliorer les délais de délivrance et d'assurer au mieux le déploiement de la nouvelle Carte nationale d'identité.

Dans le cadre de ce plan d'urgence, nous vous invitons à la réunion d'information qui se tiendra le xx/xx/xx, salle xxx à la Préfecture de xxx dès 18h30.

Nous vous détaillerons à cette occasion le déploiement de nos nouveaux dispositifs de recueil, nos nouveaux horaires d'accueil concernant vos demandes de titres d'identité ainsi qu'une meilleure appropriation de la pré-demande en ligne.

Afin d'optimiser l'organisation de cette réunion d'information, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire sur notre site [www.leservices.gouv.fr](http://www.leservices.gouv.fr) via l'onglet "réunion Plan d'urgence", ou en nous appelant au xxxxxx.

En espérant vous compter nombreux lors de cette réunion,

le Préfet de xxx

Contact : Charge de communication

Mail : xxxxx

7 téléphone : xxxxx